

Sous groupe de travail « Affaires sociales » : Marion Berthoud et MPascale Avignon Vernet

Les points abordés : des situations sociales qui restent en grande partie sans réponse satisfaisante.

1. Autour du Handicap :

- Délai d'attente des réponses des MDPH (*maisons départementales des personnes handicapées*) seules habilitées à délivrer un taux de handicap, nécessaire pour demander à bénéficier de telle ou telle aide ou prestation.
- Sans ce taux officiel de handicap, les enfants ne peuvent plus bénéficier d'une bourse pour prendre en charge une AVS (*auxiliaire de vie scolaire*) : l'année scolaire pourra passer sans qu'il y ait de réponse de la MDPH.....
- En cas de retour en France : difficulté à trouver un centre d'accueil, quel qu'il soit, du fait du déséquilibre entre les demandes et les disponibilités (pour la liste des structures accueillant des personnes handicapées voir par exemple : [-les-structures-d-accueil.htm](#))
- Quand une demande de rapatriement d'une personne indigente et handicapée mentale est adressée au ministère, le dossier peut trainer très longtemps en raison de l'impossibilité actuelle de France Horizon d'accueillir dans ses centres ces personnes et du manque de places en institution spécialisée. Les collaborations que France horizon cherche à mettre actuellement en oeuvre avec d'autres acteurs sociaux (en particulier dans le domaine du handicap) permettront à terme de répondre à ce besoin non satisfait.

- 2. Enfance en détresse :** des secours mensuels spécifiques (SMSE) peuvent être attribués à des enfants considérés comme en détresse dans le cadre d'un projet d'insertion sociale. Mais les critères d'attribution sont d'ordre général, donc un peu flous et entraînent un certain arbitraire difficile à comprendre par les familles concernées. Tel pays va fixer un montant général des SMSE quel que soit le lieu de vie ou la situation des familles... La seule règle est que le montant attribué ne peut pas dépasser la moitié du taux de base, montant qui n'est dans la pratique jamais accordé. Des différences sensibles sont relevées dans les comités consulaires.
- Par ailleurs, dans l'attente des réponses apportées aux demandes de renouvellement des SMSE par la Commission permanents pour l'action sociale en mars, les consulats devraient et peuvent donner aux familles dont la situation n'a visiblement pas changé des « secours occasionnels » qui permettraient ainsi de maintenir une aide financière et de faire la jonction avec les nouveaux SMSE accordés. Les consulats ne le font pas systématiquement...

- 3. Service de réponse dans le domaine social :** de nombreuses demandes sont adressées au siège de Français du monde concernant les questions sociales et il est important que le mode actuel de réponse (*permanentes, relayant ou non à Marion ou Pascale qui, le cas échéant, quand elles ne disposent pas tout de suite de la réponse, cherchent une réponse précise tant sur le net qu'auprès de leurs contacts, si le sujet est un peu pointu*) perdure car il répond à un besoin important du public qui s'adresse à Français du Monde.
- Donc, le jour où l'une ou l'autre ne sera plus en mesure de remplir ce rôle, et en attendant que soit opérationnel le Portail France Horizon auquel Français du monde va participer activement, il faudra prévoir de passer la main à d'autres personnes relais, et si besoin de les initier/former...